

Communauté de Communes des Pyrénées Audoises



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Compte-rendu de l'Atelier n°1 « Démographie – Logement – Habitat – Service – Equipement »

Le 18 novembre 2016 au siège de la Communauté de Communes à Quillan.

Objet :

Présentation des grandes tendances de l'état des lieux, échange sur les enjeux qui en découlent et proposition de premières pistes de réponse.

Présents :

- JM. MICHEZ (élu, Belvis, Vice-Président Urbanisme-Environnement de la Communauté de Communes)
- S. MOUNIER (élu, Artigues)
- C. MARTINEZ (élu, Axat)
- A. VAN PIETERSON (élue, Belvianes-et-Cavirac)
- A. CHANAUD (élu, Belvianes-et-Cavirac)
- G. CANAL (élu, Chalabre)
- P. CROS (élu, Espérasa)
- J. SIMON (élu, Quillan)
- J. BICHOF (élu, Quillan)
- T. CABROL (élu, Quirbajou)
- G. DUBRUNFAUT (élu, Rodome)
- D. LEFEBVRE (élu, Sonnac-sur-l'Hers)
- S. BACAVE (élu, St-Benoit)
- F. BRAVO (élu, Val-de-Lambronne)
- M. LAFABREGUE, A. FOURMAUT, E. ROUQUIE et K. GONZALES (techniciens, Communauté de Communes)
- P. FOURCADE, R. ARTERO, L. CHASSET, C. LIEVAL et J. FROMENT (AURCA)

En plénière, l'AURCA présente l'état d'avancement de la mission, précise les échéances à venir, expose les modalités de travail de la séance, rappelle le contenu général d'un PADD puis expose les grandes tendances du diagnostic liées aux différentes thématiques abordées lors de l'atelier.
Cf. diaporama présenté lors de la séance.

Suite à la présentation, M. SIMON fait un point sur la situation du marché immobilier localement. Il met en avant les éléments suivants :

- 1999-2006 : boom de l'arrivée des britanniques puis stagnation.
- 2015-2016 : chute des prix de l'immobilier, jusqu'à -30 voire -50%.

Les biens recherchés aujourd'hui correspondent principalement à une maison de village comportant un extérieur, 3 chambres, avec des facilités de stationnement, la proximité de services, commerces et médecins, et un accès internet. Les budgets sont relativement faibles, autour de 50 à 70000 euros.

Le prix moyen d'une maison de village aujourd'hui approche les 500 euros/m², ce qui est largement inférieur aux prix sur le Carcassonnais et le Narbonnais. Les retraités qui arrivent sur le territoire viennent essentiellement du Narbonnais et des Pyrénées-Orientales.

Il évoque le gros enjeu de rénovation qui existe au niveau des maisons de village qui aujourd'hui ne sont plus adaptées à la demande.

Il précise que l'on observe de nombreuses personnes qui s'installent sur le territoire mais qui en repartent assez rapidement (2-3 ans), et soulève aussi l'incertitude qui règne sur le devenir de l'attractivité du territoire pour les anglais suite au Brexit et la difficulté d'obtention de prêt immobilier pour les ménages relativement précaires.

La suite de la séance s'organise en quatre groupes de travail. La synthèse des échanges qui ont eu lieu au sein de ces groupes est présentée en suivant.

GROUPE 1 :

Composition : JM. MICHEZ, T. CABROL, F. BRAVO et E. ROUQUIE.

Elu rapporteur : JM. MICHEZ ; Animateur : R. ARTERO.

Organisation territoriale

Les Elus se positionnent en faveur d'une organisation territoriale cohérente à l'échelle du territoire communautaire, en s'appuyant essentiellement sur les centralités historiques des unités territoriales et la situation existante en matière d'équipements, de services et de commerces notamment. Ainsi, il se dégage une volonté de conforter une armature avec une polarité principale au niveau de Quillan (voire de Quillan à Espéraga), et des centralités secondaires qui s'organisent autour de bourgs intermédiaires : Axat-Puilaurens, Espezel-Belcaire-Roquefeuil et Chalabre-Puivert.

L'attractivité des centralités voisines (hors territoire) est majoritairement considérée comme une contrainte pour le territoire. Le maintien et le développement d'une certaine autonomie territoriale est donc considérée comme vitale pour éviter la poursuite de la perte de populations, activités et services sur le territoire. A noter que pour quelques communes localisées sur les franges du territoire, la proximité des centralités voisines constitue une opportunité (renforcement de l'attractivité communale). Des relations étroites semblent notamment présentes entre les communes du Chalabrais et les polarités voisines de Mirepoix et/ou Lavelanet.

Dynamiques démographiques

Le constat du départ des jeunes est partagé par les participants. Les jeunes sont effectivement obligés de quitter le territoire pour poursuivre leurs études et ne reviennent pas. Il est aussi constaté un départ des personnes âgées du fait certainement que le territoire ne dispose pas de structures adaptées suffisantes pour les accueillir.

L'ambition portée par les élus est de maintenir la population et de réunir des conditions favorables pour attirer des populations actives avec des enfants. Plusieurs leviers sont évoqués :

- La création d'activités économiques, notamment dans le domaine de l'agriculture où il apparaît nécessaire de faciliter l'installation de nouveaux exploitants. Il s'agit aussi d'encourager et de faciliter la pluriactivité pour répondre à la difficulté de vivre d'une seule activité (notamment dans le monde agricole).
- Le développement des équipements scolaires, avec notamment la création de classes générales au niveau du lycée (à minima pour la seconde) et la création de sections de

formations spécialisées en lien avec les besoins du territoire (agriculture, aide à la personne par exemple), ce qui permettrait à certains jeunes de se former puis de travailler sur le territoire.

- Le développement de structures d'hébergements spécialisés pour les personnes âgées.

Offre en logements et reconquête des tissus urbains

Il est souligné la disparité des problématiques entre les petits villages et les bourgs plus importants (petits villages : bailleurs sociaux peu ou pas intéressés, très peu d'impact lié au développement de l'urbanisation en matière de consommation d'espaces...).

Il est constaté qu'aujourd'hui l'offre en logements ne répond plus aux trajectoires résidentielles à l'œuvre sur le territoire (parc largement dominé par des T4-T5 ; diminution de la taille des ménages avec une nette augmentation des personnes seules ; revenus des ménages largement inférieurs à la moyenne départementale ; de nombreux biens qui ne se vendent pas ; demande essentiellement de T2/T3 avec un petit extérieur ; difficulté de s'installer pour les jeunes ménages).

Face à ce constat, les élus affichent la volonté de rééquilibrer l'offre en logements et d'adapter la nouvelle offre à la réalité des besoins sur le territoire.

Le réinvestissement des centres-bourgs ressort aussi comme un enjeu important, notamment via la remobilisation des logements vacants, afin de ne pas avoir cette impression de village « sans vie », comme cela peut être ressentie par endroits. Il est donc ici aussi essentiel d'adapter l'offre aux besoins des ménages (stationnement, accessibilité, espace public de rencontre, création d'un extérieur (toit-terrasse par exemple)).

Il apparaît aussi important de développer la sensibilisation des privés mais aussi des élus aux outils permettant de favoriser le renouvellement urbain (notamment concernant les logements vacants et insalubres).

Concernant les ménages précaires, un phénomène d'itinérance de ces ménages est soulevé.

Au sujet de la répartition spatiale des nouveaux logements, il est exprimé le souhait de s'orienter vers une production proportionnée entre polarités principales, secondaires et petits villages tout en permettant à toutes les communes (même les plus petites) de pouvoir produire de nouveaux logements.

Il ressort aussi l'importance d'adapter le parc aux personnes âgées, notamment via le maintien et le développement de structures adaptées.

Equipements et services

Des actions sont actuellement en cours localement pour faciliter l'accès aux services publics et de santé (maisons de service au public, portefeuille de santé numérique...). Les élus s'accordent sur le fait de poursuivre/renforcer cette dynamique plus ou moins émergente en s'appuyant sur l'armature territoriale souhaitée, avec notamment les maisons de santé pluridisciplinaire existantes ou en cours (Axat, Espéraza, Chalabre, Belcaire, Quillan) et les maisons de service au public (Axat, Belcaire).

Concernant les équipements scolaires, leur sauvegarde est essentielle pour maintenir de la « vie » au sein des bourgs et villages. Il est aussi rappelé le besoin de création de classes générales au niveau du lycée.

GROUPE 2 :

Composition : A. VAN PIETERSON, S. MOUNIER, S. BACAVE et K. GONZALES.

Elu rapporteur : S. MOUNIER ; Animateur : L. CHASSET.

Organisation territoriale

Les communes ne sont pas homogènes et ne sont donc pas appelées à jouer toutes le même rôle dans le projet de la communauté de communes : elles sont complémentaires. Les centres urbains proches de la communauté de communes menacent de concentrer les services, équipements et commerces et ainsi d'en priver les Pyrénées Audoises. Par contre, plusieurs villes accueillent des emplois (Lavelanet, Mirepoix, Toulouse, Castelnaudary, Carcassonne, Limoux et Perpignan), ce qui participe à attirer de nouveaux ménages sur le territoire communautaire dont les membres travailleraient dans deux villes différentes.

Dynamiques démographiques

Les élus confirment le constat de la baisse de la taille des ménages : les enfants partent rapidement du territoire pour faire leurs études ou trouver un emploi d'une part, et les nouvelles personnes qui arrivent sont souvent âgées.

La population des anglais est importante mais tournante : les Pyrénées Audoises sont souvent une étape de quelques années avant de s'installer en Espagne. Nombre de ces propriétaires participent à restaurer les logements qu'ils occupent mais ils vivent en vase clos (recours au travail dissimulé pour la réalisation de travaux). Les néo-ruraux également participent peu à la vie des villages.

L'enjeu est donc de mieux intégrer les nouveaux habitants à la vie locale : cela passe par l'aménagement de lieux de convivialité dans les villages et d'évènements comme la « Fiesta Familia ».

Offre en logements et reconquête des tissus urbains

Comme le montre les statistiques, les personnes âgées sont obligées de quitter le territoire faute de logements ou d'équipements adaptés, mais également par crainte de l'éloignement des hôpitaux : les élus font le constat de plusieurs femmes très âgées qui habitent toujours dans leur maison isolée dans les villages. Il faut donc prévoir une structure d'accueil des personnes âgées en centre-ville de Quillan parce que la demande existe ; cela créera des emplois.

Les élus confirment la part importante de résidences secondaires sur la communauté de communes : même si les personnes qui y vivent participent à entretenir le bâti, il convient de soutenir l'installation en résidence principale : cela passe d'abord par plus d'emplois dans les communes en cultivant les singularités du territoire (safran, escargots).

Les élus observent de nombreuses maisons insalubres dans les centres, notamment à Quillan (trois incendies depuis le début de l'année). Beaucoup des propriétaires concernés ne vivent pas sur place et prêtent donc moins attention à leur bien. Les loyers, peu élevés par rapport au reste du marché, répondent à la demande de locataires souvent très précaires. Il s'agit dans un premier temps d'identifier ces logements insalubres, puis à la fois d'accompagner les propriétaires pour une remise en l'état, mais également d'améliorer les possibilités de logement HLM pour accueillir les populations qui ne peuvent pas se loger dans le parc privé. Eventuellement, les bâtiments les plus insalubres pourraient être détruits pour aérer les centres-villes, comme ce qui se fait à Limoux. Plus globalement, les élus s'accordent sur la nécessité d'améliorer la qualité des logements dans la communauté de communes.

Equipements et services

L'enjeu est de maintenir l'existant : cela fait partie de la qualité du cadre de vie que de disposer d'équipements et de services dans les centres-bourgs et c'est un argument supplémentaire pour attirer de nouvelles populations. Le projet pourrait consister à regrouper les services et équipements

dans les chefs-lieux des anciens quatre cantons : ne pas tout concentrer à Quillan ce qui induirait des besoins de déplacements trop importants, mais un seuil minimal est nécessaire pour que l'équipement vive (ces structures ne sont donc pas viables dans les communes les plus petites). Les commerces, équipements et services itinérants sont également une pratique à soutenir. Etant donné la faible densité de population du territoire, il faut prévoir des équipements polyvalents : qui soient capables d'accueillir plusieurs activités. Le lac de Quillan fait l'objet d'un projet de centre de loisirs.

GROUPE 3 :

Composition : J. SIMON, C. MARTINEZ, D. LEFEBVRE, P. CROS et M. LAFABREGUE.

Elu rapporteur : J. SIMON ; Animateur : J. FROMENT.

Organisation territoriale

Les Elus rappellent l'état des lieux des polarités existantes : l'UT Chalabre partiellement polarisée vers Mirepoix, Limoux et le Pays d'Olmes ; l'UT de Quillan polarise l'ensemble de la Communauté de Communes ; l'UT d'Axat est très dépendante de Quillan ; l'UT du Pays-de-Sault est tournée partiellement vers Ax-les-Thermes.

Aussi, il est important pour les Elus de conforter le bourg-centre de Quillan comme polarité principale. Mais également d'avoir des bourgs-centres intermédiaires, des polarités secondaires situées dans les ex-cantons afin de rééquilibrer le territoire. Ainsi, il faut renforcer le binôme Belcaire-Espezel (plus Roquefeuil qui est associé à Espezel) et casser cette « concurrence » qu'exerce Quillan sur le territoire. Le but est de mutualiser les services (maison de santé...) et avoir des équipements qui coûteront moins cher. Chalabre doit conforter sa position comme deuxième pôle après Quillan, grâce notamment avec ces échanges avec l'Ariège. Le binôme Quillan-Espérasa doit mieux fonctionner car la population, malgré la volonté des Elus, a du mal à se rapprocher. De plus, Espérasa, qui est le bassin de vie logique d'une partie de l'UT de Couiza (Couiza, Antugnac etc.), avec les zones industrielles et commerciales qui touchent l'UT de Couiza, doit conforter les échanges avec cette UT voisine.

Les influences voisines sont positives pour l'ensemble, sauf pour Limoux avec le projet culturel de la médiathèque qui risque de nuire et de faire concurrence aux salles de spectacles plus petites de la Communauté de Communes de Pyrénées-Audoises. Pour Chalabre, l'intérêt de conforter ses liens avec son pôle voisin de l'Ariège est particulièrement important dans son futur rôle de pôle secondaire structurant (notamment d'un point de vue touristique).

Dynamiques démographiques

Le constat partagé par les Elus est que la population part au fur et à mesure que les services publics ferment. Ainsi, ce cercle vicieux fait que les populations en place ont tendance à quitter le territoire (les jeunes ménages qui ne trouvent pas de services adaptés à leur vie familiale pour les enfants, mais aussi des services de proximité ; et les populations plus âgées car il y a un manque de prise en charge médicale et que les places sont saturées dans les résidences seniors), et que celles qui veulent s'installer vont ailleurs, faute de services et de dynamisme.

Il faut donc maintenir les services publics (poste, gendarmerie) et de proximité. Mais également améliorer l'état des routes qui sont en mauvais états et qui ralentissent les trajets (notamment pour aller à l'hôpital).

Les nouvelles populations qui arrivent sur le territoire ont des profils variés et sont pour la majorité des étrangers : des Anglais, Danois à Axat ; des Belges, Américains et Australiens à Chalabre qui achètent dans les centres-anciens.

Les populations à cibler sont surtout les jeunes et les actifs. Pour cela il serait important de réduire les taxes foncières afin de rendre le territoire attractif pour les jeunes qui, sinon, ont du mal à

s'installer (la taxe foncière est très élevée à Quillan). Mais également augmenter le débit internet pour la possibilité de faire du télétravail ; améliorer les lieux de vie ; réhabiliter l'ancien car les ménages veulent du neuf, ou du moins faire des économies sur les dépenses en énergies (l'habitat ancien est énergivore) ; proposer du travail aux jeunes. Pour les personnes âgées, il faut développer les ESAD de service à la personne pour le maintien à domicile, et les EHPAD.

Offre en logements et reconquête des tissus urbains

Les Elus sont d'accord sur le fait qu'il y a un manque crucial de petits logements aussi bien dans le parc privé que dans le parc social (HLM). Mais il faut localiser la demande qui n'est pas la même partout : en effet, il y a des secteurs où la part des résidences secondaires est plus importante et où la demande en petits logements est moindre. A l'inverse, Espérasa et Quillan, qui ont beaucoup de jeunes, doivent mieux se doter en petits logements.

Pour les personnes âgées qui ont du mal à se maintenir dans leur grand logement, une solution peut être de leur proposer de diviser leur habitation et de louer afin de permettre de ne plus habiter seul, de favoriser le lien social et de redynamiser les centres. Tout en permettant une rente pour ces personnes âgées qui ont du mal à payer un grand logement, et de relancer le marché de la construction locale grâce aux travaux.

Il faut lutter contre les marchands de sommeil en augmentant l'offre sociale, afin que les populations précaires aillent dans le parc social et non l'habitat privé insalubre. Pour cela il faut améliorer la qualité de l'offre car le parc HLM est ancien (60% construit avant 1977, qui n'ont jamais été réhabilités), ce qui pose des problèmes d'adaptabilité. Cela permettra également de mixer l'habitat et les populations, qui, jusqu'à présent, est caractérisé par une surreprésentation de maisons individuelles. Dans la même optique, des hangars peuvent être réhabilités (déjà 2 hangars ainsi réhabilités en logement social au « Moulin des prés » qui comporte 10 appartements).

Il réfléchir sur l'espace public, et rendre les communes plus attractives grâce au cœur de village, en ajoutant de la plus-value.

Développer des initiatives comme à Espérasa qui prévoit une « *Maison des Arts* », avec l'accueil de jeunes artistes et la possibilité pour eux de loger un certains temps (s'ils restent, le centre-ancien pourras être réhabilité). Ce qui permet de rendre dynamique les cœurs de village par les évènements culturels et la relance de l'artisanat.

Il faut sensibiliser les habitants au retour en centre-ville grâce aux rues piétonnes, à l'artisanat, en améliorant l'offre en services et en équipements...Et relancer les aides notamment pour les façades.

Equipements et services

La baisse de la population entraine une baisse des effectifs scolaires. La problématique est importante pour Quillan qui a deux écoles, et des réflexions ont été menées sur une possible fusion afin de n'en garder qu'une. Mais cette solution n'est pas viable selon l'élu de Quillan car la conséquence serait une perte de vie dans le centre-ville.

Chalabre doit mutualiser et échanger avec l'Ariège, notamment sur le projet de la voie verte, en travaillant avec Mirepoix.

Les maisons de services sont à développer (elles sont déjà présente sur Belvis, Sainte-Colombe) mais il existe des difficultés de mise en application de ces maisons car la Poste qui s'est positionnée sur ces projets, n'assume pas sa fonction et ce type de maisons marche donc mal sur la Communauté de Communes (notamment à Axat). L'objectif est de rassembler tous les services en un même lieu (poste, CAF, Internet...). Il faudrait donc récupérer la gestion par la CC, comme il était prévu au départ. Et aussi former une personne polyvalente dans les pôles secondaires qui serait en charge d'apporter les services (médicaments, pain...) avec une offre diversifiée.

Il faut renforcer les échanges avec Limoux afin notamment d'éviter les doublons et donc la concurrence.

GROUPE 4 :

Composition : J. BICHOF, G. CANAL, A. CHANAUD, G. DUBRUNFAUT et A. FOURMAUT.

Elu rapporteur : G. CANAL ; Animateur : C. LIEVAL.

Organisation territoriale

Concernant la question de l'organisation territoriale de la Communauté de Communes, les élus du groupe n'évoquent pas de prime abord l'armature (relations entre les communes polarisées et polarisantes) qui caractérise aujourd'hui les Pyrénées-Audoises. Ils abordent plutôt les pratiques des habitants, expliquant que celles-ci sont étroitement liées d'une part à la position géographique des communes au sein de l'intercommunalité mais aussi à des « habitudes » plus personnelles des administrés.

Pour ce qui est de l'impact la position géographique communale sur l'organisation de la communauté de communes, les élus justifient le fonctionnement du territoire sur la base des temps de trajet (liés au relief et aux conditions routières en période hivernale) et de l'offre (commerciale, d'équipements et de services) situées à proximité. Ainsi, les élus arrivent à la conclusion que les communes situées aux franges des limites communautaires sont plutôt attirées vers les pôles extérieurs (Lavelanet ou Limoux par exemple), tandis que les communes situées plus au « centre » des Pyrénées Audoises nouent plus facilement des liens en interne, particulièrement avec Quillan.

Ce constat géographique est complété dans un second temps par une approche plus sensible des pratiques habitantes. Les élus s'accordent notamment à dire que l'héritage industriel - et les habitudes des générations précédentes qui en découlent - influent sur l'interterritorialité et le fonctionnement actuel de la communauté de communes.

Pour les élus, le maillage territorial en place - y compris sous son aspect extra-communautaire - ne semble pas pouvoir être transformé ou renouvelé de manière significative sous l'action du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. En conséquence, faute de moyens financiers et d'un dynamisme démographique suffisants, la recherche d'un équilibre territorial à l'échelle de la Communauté de Communes n'est pas, a priori, une priorité pour ce groupe de travail. En revanche, les élus s'expriment très nettement et sans contredit sur l'importance du maintien d'une certaine autonomie des Pyrénées Audoises pour l'attractivité résidentielle. Il est entendu que cette autonomie, bien qu'elle soit relative, est un atout décisif pour l'installation, saisonnière ou annuelle, de populations étrangères au territoire, bien souvent à la recherche - paradoxale selon plusieurs élus - d'un territoire d'accueil offrant à la fois tranquillité et proximité des commerces et services. Les élus soulignent alors ici la nécessité de préserver, voire renforcer les services « vitaux » offerts par les pôles secondaires de chaque ancien canton.

Dynamiques démographiques

Les élus adhèrent à l'état des lieux des dynamiques démographiques dressé par l'AURCA en première partie de réunion. Au-delà de ce constat préoccupant, les quatre membres du groupe de travail s'accordent à dire que les moyens dont ils disposent à l'échelle communale pour renverser cette tendance sont faibles.

A la question de la démarche à mettre en application pour maintenir la population en place, les élus témoignent à tour de rôle d'une certaine impuissance face au processus de vieillissement de la population couplé à la baisse démographique, le tout généralisé à l'ensemble du territoire. En ce

sens, comme dans le cas de l'organisation territoriale, il paraît difficile de tendre à un équilibre démographique à l'échelle communautaire. Une nuance est toutefois apportée par un élu qui souligne l'existence du phénomène de « retour au pays » de jeunes retraités, profitant à plusieurs communes rurales.

Concernant la définition de leviers permettant d'attirer de nouveaux habitants, les élus appuient l'importance de la promotion territoriale, notamment sur l'aspect qualitatif du cadre de vie offert par les Pyrénées Audoises. Au fil des discussions concernant la situation démographique, il s'avère que le choix d'une population cible à attirer sur le territoire est un luxe que les communes ne peuvent se permettre. Les élus partagent alors l'idée selon laquelle ils doivent se positionner en « facilitateurs » de projet pour les nouveaux habitants afin de pérenniser leur installation sur le territoire par un investissement financier lié à leur activité professionnelle ou leur parcours résidentiel. Un élu complète cette idée en précisant que les communes doivent rester vigilantes quant au montant des impôts locaux, qui peuvent être (ou devenir) un frein à l'installation de nouveaux habitants.

Offre en logements et reconquête des tissus urbains

Le dialogue entre les élus du groupe fut rapide concernant l'offre en logements. Seul le constat de la part importante des résidences secondaires dans le parc de logement a été abordé plus longuement par les élus. Ceux-ci ont tenu à souligner qu'un nombre non négligeable de ces logements saisonniers étaient occupés non pas quelques jours ou semaines par an, mais plutôt pour une période de quatre à six mois, qui profite logiquement plus à l'économie locale. Les élus témoignent, sur la base de leur connaissance de terrain, que cette situation concerne surtout les touristes en provenance des agglomérations alentours (Toulouse en particulier).

Les discussions se sont naturellement orientées sur le thème de la reconquête des tissus urbains, appliquée en particulier aux centres-bourgs des communes les plus peuplées. Il a notamment été question de la mise en location de logements insalubres - ou à minima inadaptés - à des populations précaires. Ces logements, localisés dans les centres-bourgs, appartiennent, selon les élus et dans la grande majorité des cas, à des propriétaires ne résidant pas dans les Pyrénées Audoises. Les loyers mis en place par ces propriétaires, en plus d'impulser un processus de paupérisation de la population, menacent l'offre en logement locatifs sociaux du parc public qui, par ailleurs, n'est pas saturé. Pour faire face à ce problème, les élus approuvent tous les quatre la solution que représente la mise en place d'une OPAH de Renouvellement urbain ou de Revitalisation rurale (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, encadrées par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat). Cette démarche, associant les habitants propriétaires, serait également l'occasion de repenser le tissu des centres anciens en eux-mêmes. Le groupe de travail souligne en effet la nécessité esthétique d'aération des trames viaires et la nécessité sociale de création d'urbanité par l'aménagement de petits espaces publics. En ce sens, un élu illustre la situation actuelle par cette phrase : « Nous avons aujourd'hui la sensation de vivre en appartement à la campagne ». En bref, l'aspect quantitatif lié à la production de logements laisse ici sa place à une démarche qualitative redonnant vie et plus-value aux centres. Cet objectif se traduit dans un premier temps par la volonté de faire respirer les îlots par la destruction de bâtisses délaissées, et dans un second temps de transformer ces nouveaux espaces en théâtres de la rencontre de voisinage caractérisant la vie rurale.

Equipements et services

Face à la frilosité de l'initiative et des investissements privés sur la communauté de communes, les élus estiment que la puissance publique détient un rôle essentiel dans le maintien (voire la création) de services à la population (épicerie communale, agence postale communale, multiservice etc).

Afin d'encourager et de favoriser la viabilité de l'activité de professionnels (de santé notamment) souhaitant s'installer sur le territoire et construire leur clientèle parmi les habitants des Pyrénées

Audoises, il est proposé de réfléchir à des solutions de pluriactivité ou de service itinérant. D'autre part, face au phénomène de vieillissement de la population et aux risques liés à l'isolement géographique, la Santé et l'accès aux services qui y sont liés sont érigés comme enjeux publics premiers par les élus. En ce sens, ils souhaitent continuer d'inscrire leurs actions dans une dynamique de valorisation des maisons pluridisciplinaires de santé.

Le manque d'équipements et structures liés aux domaines de la culture et des loisirs est rapidement évoqué, sans toutefois proposer d'alternatives.

Enfin, les élus ont abordé la question des équipements parallèlement à la tendance démographique visible dans les Pyrénées Audoises. Selon eux, des mesures sont à prendre afin d'anticiper le départ présumé d'une tranche importante de la population âgée vers l'extérieur de la communauté de communes d'ici dix à quinze ans. La solution proposée tient à la création de nouvelles structures d'hébergement spécifique de type EHPAD.

Suite au travail en groupe, un élu de chaque groupe fait part à l'ensemble de l'assemblée des échanges et débats qui se sont déroulés au sein de son groupe.